

Famille

Libertés

Édition 2023

Consommation

# Accès au droit

Emploi

## Aide aux victimes

*Où aller ?  
Qui consulter ?*



Droit des étrangers

Logement

Jeunes

# Édito

---

Une société démocratique et apaisée est une société dans laquelle chacune et chacun dispose d'une pleine connaissance de ses droits et des moyens de les exercer effectivement.

Face à l'importance du non-recours et à la judiciarisation des conflits, la Ville de Rennes a fait de l'accès au droit et de l'aide aux victimes des priorités fortes et un enjeu transversal de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elle partage ainsi la préoccupation constante du Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35), qui a pour mission de permettre à toute personne de connaître ses droits et ses obligations.

En coordonnant les moyens de la Ville de Rennes et du CDAD 35, nous avons permis le développement de permanences d'informations sur les droits, gratuites, confidentielles et anonymes, réparties de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire au sein des mairies de quartier, des centres sociaux, des maisons de quartier, des espaces sociaux communs, et de nombreux locaux associatifs.

De nombreux acteurs de l'accès au droit, auxiliaires de Justice, avocats ou acteurs associatifs, s'engagent pour assurer chaque jour ces accueils et nous les en remercions.

Vous êtes en litige avec votre employeur, votre voisin, votre propriétaire ? Vous êtes victime d'une escroquerie ou de violences au sein de votre couple, à l'école ? Vous êtes en cours de séparation ou en demande d'un titre de séjour ? Vous souhaitez simplement vous renseigner sur vos droits ? Toutes vos questions sont légitimes et ne doivent pas rester sans réponse.

Cet annuaire de l'Accès au droit est là pour vous aider. Il recense les nombreuses ressources qui sont à votre disposition à Rennes. Vous y trouverez, thème par thème, les services proposés ainsi que les lieux, les horaires et les coordonnées des permanences.

**Nathalie Appéré**  
Maire de Rennes

**Béatrice Rivail**  
Présidente du Tribunal Judiciaire de Rennes  
Présidente du CDAD 35

# SOMMAIRE

1

## Permanences généralistes

p. 5

2

## Permanences Droit de la famille

p. 11

3

## Permanences Droit des étrangers

p. 11

4

## Permanences Public jeune

p. 19

5

## Permanences Droit de la consommation et du logement

p. 23

6

## Permanences Conciliation et médiation

p. 29

7

## Permanences spécifiques

p. 35

8

## Aide aux victimes

p. 43





# Permanences généralistes

---

Les permanences généralistes sont ouvertes à tous, sans distinction du domaine de droit abordé (problèmes liés au droit pénal, droit de la famille, droit du travail, de la consommation...). Elles permettent d'exposer ses difficultés afin d'avoir un premier niveau d'information et d'orientation.

## Service Accueil Unique du Justiciable (SAUJ)

---

Un greffier du Tribunal reçoit les usagers pour renseigner et les orienter sur tous les domaines du droit. Si vous avez besoin d'informations, de comprendre une convocation, d'être orienté vers l'aide juridictionnelle, de renseignements sur la constitution d'un dossier vous pouvez vous rendre dans ce service.

Gratuit | Sans rendez-vous

- 1 CITÉ JUDICIAIRE**  
7, rue Pierre Abélard  
Rez-de-chaussée  
Renseignements : 02 99 65 37 37  
ou [accueil-rennes@justice.fr](mailto:accueil-rennes@justice.fr)  
Lundi au vendredi :  
8h30 - 12h et 13h30 - 17h

## Avocats

---

Les consultations permettent de recevoir un premier niveau de conseils et des informations juridiques. Il s'agit de consultations anonymes et confidentielles, dispensées par les avocats du Barreau de Rennes.

Gratuit | Sur rendez-vous |  
Durée : 20 min

## Consultations sous conditions de ressources

---

- 1 CITÉ JUDICIAIRE**  
7, rue Pierre Abélard  
Ordre des Avocats (1er étage)  
Prise de rendez-vous :  
02 99 31 16 62
- 2 ESPACE SOCIAL COMMUN  
MAUREPAS**  
11C, place du Gros Chêne  
Prise de rendez-vous :  
02 99 27 48 27
- 3 MAISON DE QUARTIER LE CADRAN  
BEAUREGARD**  
11, avenue André Mussat  
Prise de rendez-vous :  
02 99 31 16 62
- 4 UDAF 35**  
1, rue du Houx  
Prise de rendez-vous :  
02 30 03 95 60

**EN CABINET D'AVOCATS**  
Prise de rendez-vous : 02 99 31 16 62

## Consultations sans condition de ressources

---

- 5 CIDFF 35**  
21, rue de la Quintaine  
Prise de rendez-vous :  
02 99 30 80 89
- 6 CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE  
L'ARTISANAT**  
2, cours des Alliés  
Prise de rendez-vous :  
02 99 65 32 00

## Notaires

---

La Chambre des notaires propose des permanences pour informer le public sur tous les domaines du droit notarial (contrat de mariage, succession, séparation / divorce, donation, immobilier...).

Gratuit | Sur rendez-vous |  
Durée : 10 à 20 min

### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 65 23 24  
Mercredi : 14h - 17h

**5** CIDFF 35  
21, rue de la Quintaine  
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

**7** CHAMBRE DES NOTAIRES  
2, mail Anne Catherine  
Prise de rendez-vous : 02 99 65 23 24

## Commissaires de Justice

---

Les commissaires de justice sont des professionnels du droit qui peuvent vous aider dans de nombreuses actions juridiques comme le recouvrement de créances ou de pensions alimentaires, des problèmes de voisinage, une question sur le bien-fondé d'un procès-verbal de constat ou dans le domaine du droit de la consommation.

Gratuit | Sur rendez-vous

**8** ESPACE SOCIAL COMMUN  
CLEUNAY  
25 rue Noël Blayau  
Prise de rendez-vous : 02 99 35 41 90

## Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35)

---

Le CIDFF assure un accueil des femmes et des familles pour informer, accompagner et orienter les personnes.

Plusieurs permanences de juristes sont proposées pour informer sur le droit de la famille (unions, séparations, autorité parentale, résidence des enfants, pensions alimentaires, conséquences patrimoniales de la séparation, successions), droit du travail (licenciement, démission, rupture de contrat, rupture conventionnelle, congé parental, harcèlement au travail), violences faites aux femmes qu'elles soient conjugales, intrafamiliales, sexistes ou sexuelles.

Gratuit | Sur rendez-vous |  
Durée : 30 à 45 min

**5** CIDFF 35  
21, rue de la Quintaine  
Information et prise de rendez-vous :  
02 99 30 80 89

**9** CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY  
49, rue Jules Allemand  
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

## Association Aide Juridique d'Urgence (AJU)

---

L'AJU assure une mission de promotion de l'accès au droit des publics en situation de précarité et d'exclusion. Elle propose des permanences de juristes, en binôme avec un avocat bénévole selon les disponibilités, permettant une information juridique, une aide aux démarches, une orientation et une mise en relation avec les professionnels compétents.

Gratuit | Sur rendez-vous |  
Durée : 20 min

### 10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE

7, boulevard de Yougoslavie  
Prise de rendez-vous : 02 99 50 90 47 47  
(accueil téléphonique fermé le mardi matin)  
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou  
[aidejuridiqueurgence@free.fr](mailto:aidejuridiqueurgence@free.fr)

## Info Sociale en ligne (ISL)

---

ISL est un service du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine qui a des missions d'écoute, d'information et d'orientation et peut répondre à toutes les questions d'accès aux droits sociaux et d'aide aux démarches dans les différents domaines de la vie quotidienne.

Des travailleurs sociaux sont là pour répondre aux questions des particuliers et des professionnels, communiquer les adresses utiles, guider les personnes dans leurs démarches.

Gratuit | Sans rendez-vous

### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE :

08 00 95 35 45 (appel gratuit et anonyme)  
ou par mail : [isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)  
Lundi au vendredi : 9h - 18h  
Site de coordonnées :  
<https://annuaire.ille-et-vilaine.fr>

### 11 CABINE INFO SOCIALE

Les Champs Libres  
Espace Vie du citoyen  
10, cours des alliés

## Permanences généralistes

# Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Ille- et-Vilaine (DDETS)

### RENSEIGNEMENTS EN DROIT DU TRAVAIL PRIVÉ :

Numéro unique pour toutes les questions liées au droit du travail privé (les salariés dont l'employeur est de droit public doivent s'adresser pour tous renseignements à leur employeur, aux organisations syndicales). Ce service dispense de l'information sur la réglementation du travail. Il n'intervient pas pour régler des litiges qui sont de la compétence des Conseils des Prud'hommes.

### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE :

08 06 00 01 26 (Service gratuit + prix d'un appel local)

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Le vendredi : 8h30-12h

### PERMANENCE PHYSIQUE :

Sur rendez-vous (08 06 00 01 26)

3Bis Avenue Belle Fontaine, immeuble

Le Newton, 35510 Cesson-Sévigné

### PERMANENCE MESSAGERIE :

Adresse électronique :

ddets-renseignements@ille-et-vilaine.  
gouv.fr

### SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ :

Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgences pour les entreprises fragilisées par l'augmentation du prix de l'énergie et par la crise sanitaire du Covid-19, conçu pour renseigner et orienter les professionnels vers les aides

d'urgences mises en place : reports de charges ou d'impôts, prêts garantis par l'État, fonds de solidarité, activité partielle, etc.

### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE :

08 06 00 02 45 (Service gratuit + prix d'un appel local) – accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

## Clinique du droit

La Clinique du droit a pour objectif la délivrance d'une information juridique, de façon bénévole et gratuite, à destination de personnes physiques ou morales par des étudiants en droit encadrés par des professionnels du droit. Si le premier rendez-vous ne permet pas la résolution du problème, un second rendez-vous peut être fixé ou le justiciable peut être orienté vers un professionnel du droit si le sujet requiert une expertise particulière.

**Gratuit | Sur rendez-vous**

### 23 FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE – UNIVERSITÉ DE RENNES

9, rue Jean Macé

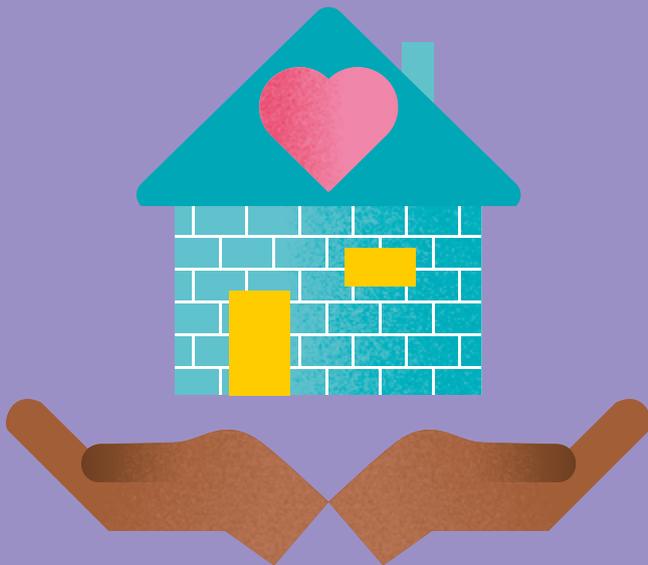
35042 Rennes Cedex – CS 54203

Prise de rendez-vous sur <https://www.cliniquedudroit-rennes.fr>

## Permanences généralistes



1. Cité judiciaire.....	6	7. Chambre des notaires.....	7
2. Espace social commun Maurepas.....	6	8. Espace social commun Cleunay.....	7
3. Maison de quartier Le Cadran Beauregard.....	6	9. Centre social de Cleunay.....	7
4. UDAF 35.....	6	10. Espace social commun du Blossne.....	8
5. CIDFF 35.....	6, 7	11. Cabine Info sociale.....	8
6. Chambre de Métiers et de l'Artisanat.....	6	23. Clinique du droit.....	9



# Permanences spécialisées en droit de la famille

---

Les questions liées au droit de la famille concernent principalement les modalités de séparation du couple (divorce, rupture de PACS, concubinage), leurs conséquences financières et patrimoniales, les modalités de résidence et le droit d'accueil des enfants ainsi que les questions relatives à la pension alimentaire (fixation, modification, non-paiement). Elles intègrent également les questions de demandes de précisions sur la médiation familiale, sur les droits des grands-parents, les droits de succession ou encore les violences intrafamiliales.

## Avocats spécialisés pour mineurs

---

Des avocats spécialement formés du Barreau de Rennes accueillent gratuitement les jeunes de moins de 18 ans pour répondre à tous leurs problèmes sur leur situation familiale, scolaire, professionnelle, administrative (droit des étrangers) ou pénale (victime ou auteur). Il est nécessaire que leur démarche soit personnelle, c'est-à-dire qu'ils puissent s'exprimer seuls et librement.

Gratuit | Sans rendez-vous

- 1** CITÉ JUDICIAIRE  
7, rue Pierre Abélard  
Ordre des avocats (1er étage)  
Mercredi : 15h - 17h (sauf au mois d'août)  
Renseignements : 02 99 31 16 62 ou sur le site : [www.groupe-defense-mineur.com](http://www.groupe-defense-mineur.com)

## Notaires

---

La Chambre des notaires propose des permanences pour informer le public sur tous les domaines du droit notarial (contrat de mariage, succession, séparation / divorce, donation, immobilier...).

Gratuit | Sur rendez-vous |  
Durée : 10 à 20 min

### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 65 23 24  
Mercredi : 14h - 17h

- 5** CIDFF 35  
21, rue de la Quintaine  
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

- 7** CHAMBRE DES NOTAIRES  
2, mail Anne Catherine  
Prise de rendez-vous : 02 99 65 23 24

## Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille et Vilaine (CIDFF 35)

---

Le CIDFF assure un accueil des femmes et des familles pour informer, accompagner et orienter les personnes.

Plusieurs permanences de juristes sont proposées pour informer sur le droit de la famille (unions, séparations, autorité parentale, résidence des enfants, pensions alimentaires, conséquences patrimoniales de la séparation, successions), droit du travail (licenciement, démission, rupture de contrat, rupture conventionnelle, congé parental, harcèlement au travail), violences faites aux femmes qu'elles soient conjugales, intrafamiliales, sexistes ou sexuelles.

Gratuit | Sur rendez-vous |  
Durée : 30-45 min

- 5** CIDFF 35  
21, rue de la Quintaine  
Information et prise de rendez-vous :  
02 99 30 80 89

**9** CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY  
49, rue Jules Lallemand  
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

## D-CODE – point d'accès au droit des jeunes

---

Les professionnel.le.s du D-Code proposent aux jeunes de 15 à 30 ans une écoute et une information sur leurs droits dans différents domaines de la vie quotidienne. Les professionnel.les les aident face aux difficultés auxquelles ils ou elles sont confronté.e-s (droit du travail, droit des étrangers, droits sociaux, droit de la famille, droit pénal, discriminations...). Ils apportent une réponse immédiate ou orientent vers le partenaire le plus à même de répondre à la problématique (associations, avocats, etc.). Au-delà du premier entretien, un accompagnement peut être proposé.

Gratuit | avec ou sans rendez-vous

**20** 4 BIS – INFORMATION JEUNESSE  
4 bis, cours des alliés  
Les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h à 17h30  
Renseignements : 02 99 31 85 00 ou par mail [padj@le4bis-ij.com](mailto:padj@le4bis-ij.com)

## Ligne parents enfants 35 – EPE 35

---

Ligne Parents Enfants 35 « EPE35 » est une plateforme téléphonique d'écoute, de soutien et de proposition d'accompagnement à destination des familles et des adolescents en situation de crise, en difficulté éducative et/ou psychologique.

L'accueil téléphonique se fait par un binôme composé d'un professionnel en santé mentale (pédopsychiatre, psychologue ou infirmier du CHGR) et d'une médiatrice familiale (Espace Médiation, École des parents et des Éducateurs 35). L'intérêt du binôme est de croiser les regards sur les situations qui se présentent, pour soutenir la parentalité, selon deux approches professionnelles, l'une issue du champ socio-éducatif et l'autre du champ sanitaire. La conséquence visée est d'adapter les réponses possibles en fonction de l'analyse fine des besoins des familles.

### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

06 24 94 45 39  
Lundi : 9h – 13h  
Mercredi : 14h – 18h

## Questions de parents – UDAF 35

---

L'UDAF propose une « consultation parentalité », assurée par des psychologues et ouverte à tout parent ayant des préoccupations concernant son (ses) enfant(s) ainsi que des ateliers « Marmite des mots », pendant lesquels des groupes de parole pour les enfants ayant des parents séparés sont organisés.

Participation financière libre | Sur rendez-vous

### CONSULTATION PARENTALITÉ

**4** UDAF 35  
1 rue du Houx  
Prise de rendez-vous au 02 30 03 95 60  
ou [secretariatqdp@udaf35.fr](mailto:secretariatqdp@udaf35.fr)

## La médiation familiale

---

La médiation familiale est un mode de règlement amiable des conflits, qui vise à établir une communication constructive, comprendre la source du conflit pour le résoudre et apaiser la relation, entre deux parties en conflit (parents en situation de rupture, séparation, divorce ; grands-parents souhaitant garder des liens avec leurs petits-enfants ; recomposition familiale ; jeunes adultes en rupture de lien ou de communication avec leurs familles ; conflit de succession ; conflit familiaux à propos de la prise en

charge d'une personne dépendante), en présence d'un médiateur professionnel impartial, neutre et indépendant. Il s'agit d'un temps d'écoute et d'échange entièrement confidentiel. Pour les parents séparés, quand les décisions prises relèvent de la compétence du juge aux affaires familiales, la médiation peut permettre de préparer l'homologation d'une convention parentale.

*Depuis 2017, la tentative de médiation familiale préalable obligatoire (TMFPO) est mise en place au Tribunal judiciaire de Rennes. Il convient de se rapprocher d'un service de médiation familiale pour toutes demandes de modifications d'une précédente décision du juge aux affaires familiales ou d'une convention insérée dans une convention homologuée par le juge.*

Premier entretien d'information gratuit | Séances de médiation ultérieures payantes (possibilité de bénéficier de l'aide juridictionnelle uniquement pour les médiations judiciaires) Si les services de médiation sont conventionnés, le montant est défini sur la base d'un barème de participation calculé selon les revenus | Sur rendez-vous

### Services conventionnés par la CAF

---

**4** UDAF 35  
1, rue du Houx  
Service Médiation familiale

## Permanences Droit de la famille

Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 80 ou  
mediationfamiliale@udaf35.unaf.fr  
Tous les jours : 9h - 17h

Durée des rendez-vous  
d'information : 30 - 40 min

### 42 ESPACE MÉDIATION

2, avenue d'Italie  
Prise de rendez-vous : 02 99 38 40 28 ou  
espace.mediation35@orange.fr  
espace-mediation.com

## Services non conventionnés par la CAF

### CENTRE DE MÉDIATION DE RENNES (CMR35)

07 80 32 64 75  
info@mediation35.fr  
mediation35.fr

### 43 CENTRE DE MÉDIATION DES NOTAIRES BRETONS (CMNB)

14, rue de Paris  
02 99 27 54 45  
cr-rennes@notaires.fr

### CHAMBRE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE

secretaire-ca.rennes@commissaire-justice.fr

## Dispositif de soutien aux tuteurs familiaux 35

Les permanences s'adressent aux personnes confrontées à la nécessité de protéger un proche âgé, en situation de handicap, à toutes les familles qui doivent mettre en place ou exercer une mesure de protection (mandat, sauvegarde

de justice, curatelle, tutelle ou habilitation familiale), aux personnes chargées d'exercer la curatelle ou la tutelle d'un membre de la famille ou désignées dans le cadre d'une habilitation familiale, d'un mandat de protection future.

Les permanences sont assurées par des professionnels (Juriste ou Conseiller en Économie Sociale et Familiale) qualifiés dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Ils accueillent, informent et apportent une aide technique notamment pour la réalisation de l'inventaire, la rédaction et la mise en forme de requêtes ainsi que la reddition des comptes de gestion.

Gratuit | Sur rendez-vous |  
Durée : 1h

### 4 UDAF 35

1, Rue du Houx  
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

### 63 CLIC - MAISON DES AÎNÉS ET DES AIDANTS

34, Place du Colombier  
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

### 64 MDPH (MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES)

13, avenue de Cucillé  
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

## Association Défense de la Famille et de l'Individu (ADFI)

---

L'ADFI est une équipe composée de bénévoles, qui a pour objectif de garder un lien avec les proches des victimes de dérives sectaires, en recevant les personnes concernées pour recueillir leurs témoignages, les conseiller et mettre en place un système de prévention concernant les dérives sectaires.

Gratuit | Sur rendez-vous

53 ADFI

7 place Torigné

Prise de rendez-vous : 02 99 51 10 06

Mercredi : 14h – 19h hors vacances scolaires

## Permanences Droit de la famille



1. Cité judiciaire.....	12
4. UDAF 35.....	14, 15
5. CIDFF 35.....	12
7. Chambre des notaires.....	12
9. Centre social de Cleunay.....	13
20. 4BIS Information Jeunesse.....	13
42. Espace Médiation.....	15

43. (CMNB) Centre de Médiation des Notaires Bretons.....	15
53. ADFI.....	16
63. CLIC Maison des Aînés et des Aidants.....	15
64. MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).....	15





# Permanences Droit des étrangers

---

Des professionnels du droit et plusieurs associations proposent des permanences aux personnes étrangères afin de répondre spécifiquement aux problématiques juridiques liées à ce statut.

## Avocats spécialisés

---

Des avocats du Barreau de Rennes assurent des permanences juridiques pour les personnes étrangères. Les professionnels délivrent un premier conseil juridique lié au droit des étrangers et peuvent orienter si besoin les personnes qui s'adressent à eux.

Gratuit | Sur rendez-vous |  
Durée: 20 min

**12 CENTRE SOCIAL DE VILLEJEAN**  
42, boulevard J.F Kennedy  
Prise de rendez-vous : 02 23 46 85 70

**13 CENTRE SOCIAL CARREFOUR 18**  
7, rue d'Espagne  
Prise de rendez-vous : 02 99 51 32 25

## Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

---

Le MRAP est une association de lutte contre les discriminations et d'accès aux droits des personnes étrangères.

Les permanences permettent une première orientation, l'aide à la constitution de dossier, l'accompagnement de l'utilisateur dans ses démarches, de l'arrivée sur le territoire à la naturalisation.

Gratuit | Avec ou sans rendez-vous

**13 CENTRE SOCIAL CARREFOUR 18**  
7, rue d'Espagne  
Sans rendez-vous  
Mardi : 13h30-16h

**14 POLE ASSOCIATIF DE LA MARBAUDAIS**  
32, rue de la Marbaudais  
Mercredi 14h - 16h30 sur rendez-vous :  
06 81 34 13 98  
Jeudi 9h - 12h sur rendez-vous :  
06 72 07 54 98  
Mardi 9h - 17h et jeudi 14h - 17h sur  
rendez-vous : 06 41 67 15 64  
ou par mail :  
[mrapp.rennes.nord@gmail.com](mailto:mrapp.rennes.nord@gmail.com)

**15 MRAP**  
1, square des Hautes-Ourmes  
Prise de rendez-vous par mail  
[mrapp.ille.et.vilaine@gmail.com](mailto:mrapp.ille.et.vilaine@gmail.com) ou sur  
Facebook <https://www.facebook.com/ille.et.vilaine.mrap> ou sur place selon  
les horaires d'ouverture.  
Lundi 9h-12h, mardi 14h-17h30 et jeudi  
14h-17h30

## ASFAD

---

L'association se charge d'assurer des permanences d'accès au droit, en particulier sur les thèmes du droit des étrangers (demandes de titre de séjour, demande d'asile, renouvellement de titre de séjour, changement de statut, regroupement familial, visas...), du droit international de la famille (mariage, séparation, divorce, PACS, autorité parentale, filiations...) et du droit international privé sur les territoires de Rennes et Rennes Métropole. Les juristes y proposent de l'information et de l'accompagnement juridique pendant des permanences réservées aux femmes étrangères et/ou d'origine étrangère et aux familles.

Gratuit | Sur rendez-vous

- 52 ASFAD**  
146A rue de Lorient  
Prise de rendez-vous : 07 89 81 69 39  
Réservée aux professionnel-le-s et  
aux femmes étrangères victimes de  
violences
- 20 4BIS – INFORMATION JEUNESSE**  
4bis Cours des Alliés  
Prise de rendez-vous : 02 99 31 85 00  
Réservée aux femmes étrangères et/  
ou d'origine étrangère de moins de  
30 ans
- 19 ESPACE SOCIAL COMMUN AIMÉ  
CÉSAIRE**  
15 rue Louis et René Moine  
Prise de rendez-vous : 07 89 81 69 39  
Réservée aux femmes étrangères et/  
ou d'origine étrangère et leurs familles
- 8 ESPACE SOCIAL COMMUN  
CLEUNAY**  
49 rue Jules Lallemand  
Prise de rendez-vous : 02 99 87 32 14  
Réservée aux femmes étrangères et/  
ou d'origine étrangère et leurs familles
- 2 ESPACE SOCIAL COMMUN  
MAUREPAS**  
11C place du Gros Chêne  
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40  
Réservée aux femmes étrangères et/  
ou d'origine étrangère et leurs familles
- 10 ESPACE SOCIAL COMMUN TY  
BLOSNE**  
7 boulevard de Yougoslavie  
Prise de rendez-vous : 02 99 44 40  
Réservée aux femmes étrangères et/  
ou d'origine étrangère et leurs familles

## La Cimade

---

La CIMADE s'attache à l'accès aux droits des personnes étrangères, notamment dans le cadre de l'obtention d'un titre de séjour. Les personnes sont reçues individuellement dans un cadre assurant la confidentialité par deux bénévoles. Les permanences permettent de les informer sur leurs droits, sur les procédures administratives, de les accompagner dans la constitution de leur dossier. Un suivi individualisé ou une orientation sont déterminés selon la situation.

Gratuit | Avec ou sans rendez-vous

- 16 LA CIMADE**  
Prise de rendez-vous ou information sur le lieu de la permanence :  
07 49 38 04 35  
Permanence sans rendez-vous le  
mardi de 14h à 17h
- 2 ESPACE SOCIAL COMMUN  
MAUREPAS**  
11C Place du Gros Chêne  
Prise de rendez-vous : 02 99 27 48 27

## Rennes Métropole

---

La permanence permet d'apporter une analyse juridique de la situation de la personne en vue de faire le lien avec les professionnels ou associations spécialisées sur l'accueil, l'accompagnement et le suivi des étrangers qui se trouvent dans une situation complexe.

**17** **DIRECTION DE QUARTIER SUD-OUEST**  
1, place de la Communauté  
Prise de rendez-vous : se rendre à l'accueil

## Défenseur des droits

---

Les délégués du Défenseur des droits ont parmi leurs missions celle de défendre les droits et libertés des usagers des services publics. À ce titre, ils peuvent mettre en place des actions en faveur des personnes étrangères qui estiment que leurs droits n'ont pas été respectés par une administration. Ils ne peuvent intervenir qu'une fois des démarches préalables réalisées par les intéressés.

Gratuit | Sur rendez-vous

**2** **ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS**  
11C, place du Gros Chêne  
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40

**10** **ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE**  
7, boulevard de Yougoslavie  
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40

**12** **CENTRE SOCIAL DE VILLEJEAN**  
42, boulevard J.F Kennedy  
Prise de rendez-vous : 02 23 46 85 70

**22** **MAIRIE DE QUARTIER NORD-EST**  
32, rue de Trégain  
Prise de rendez-vous : 02 23 62 19 88 ou 07 77 36 29 93

**24** **PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE**  
81 boulevard d'Armorique  
Prise de rendez-vous : 02 57 87 16 10



## Aliens law permanences

---

Legal professionals offer a number of services to foreigners in order to respond specifically to the legal issues related to their status.

## Specialized lawyers

---

Lawyers from the Rennes' Bar provide legal services for foreigners. The professionals provide initial legal advice related to the aliens law and if necessary, can guide people who turn to them.

Free | By Appointment |  
Duration: 20 min

### 12 CENTRE SOCIAL DE VILLEJEAN (VILLEJEAN SOCIAL CENTER)

42, avenue JF Kennedy  
Appointment booking:  
02 23 46 85 70

### 13 CENTRE SOCIAL CARREFOUR 18 (CARREFOUR 18 SOCIAL CENTER)

7, rue d'Espagne  
Appointment booking:  
02 99 51 32 25

## Movement against racism and for friendship between people (MRAP)

---

The MRAP is an association fighting against discrimination and access to rights for foreigners.

The permanences provide initial orientation, help in putting together a file, support for the user and all procedures related, from arrival in the territory to the naturalization.

Free | With or without  
Appointment

### 13 CENTRE SOCIAL CARREFOUR 18 (CARREFOUR 18 SOCIAL CENTER)

7, rue d'Espagne  
AWithout Appointment  
Tuesday 13h30-16h

### 14 POLE ASSOCIATIF DE LA MARBAUDAIS (MARBAUDAIS ASSOCIATION POLE)

32, rue de la Marbaudais  
Wednesday 14h00 - 16h30 by  
appointment: 06 81 34 13 98  
Thursday 09h00 - 12h00 by  
appointment: 06 72 07 54 98  
Tuesday 09h00 - 17h00 and Thursday  
14h - 17h Appointment booking by  
sms: 06 41 67 15 64  
or at the mail address  
mrapp.rennes.nord@gmail.com

### 15 MRAP

1, square des Hautes-Ourmes  
Appointment booking:  
mrapp.ille.et.vilaine@gmail.com or  
via Facebook <https://www.facebook.com/ille.et.vilaine.mrap> or on site  
on opening hours: Monday 9h-12h,  
Tuesday 14h-17h30 and Thursday  
14h-17h30

## ASFAD

---

The association is responsible for ensuring access to the law permanencies, in particular on the topics of foreigners' law (applications for residence permits, application for asylum, renewal of residence permit, change of status, family reunification, visas...), international family law (marriage, separation, divorce, PACS, parental authority, filiations, etc.) and private international law in the territories of Rennes and Rennes Métropole. The lawyers provide information and legal support during the sessions reserved for foreign women and/or women of foreign origin under the age of 30 and elderly families.

Free | By appointment

### 52 ASFAD

146A rue de Lorient  
Appointment booking: 07 89 81 69 39  
Reserved for professionals and foreign women victims of violence

### 20 4BIS - INFORMATION JEUNESSE

4bis Cours des Alliés  
Appointment booking: 02 99 31 85 00  
Reserved to foreign women and/or women of foreign origin under 30 years of age

### 19 ESPACE SOCIAL COMMUN AIMÉ CÉSAIRE (AIME CESAIRE COMMON SOCIAL AREA)

12 rue Louis et René Moine  
Appointment booking: 07 89 81 69 39  
Reserved to foreign women and/or women of foreign origin and their families

### 8 ESPACE SOCIAL COMMUN CLEUNAY (CLEUNAY COMMON SOCIAL AREA)

49 rue Jules Lallemand  
Appointment booking: 02 99 87 32 14  
Reserved to foreign women and/or women of foreign origin and their families

### 2 ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS (MAUREPAS COMMON SOCIAL AREA)

11C place du Gros Chêne  
Appointment booking: 02 99 29 44 40  
Reserved to foreign women and/or women of foreign origin and their families

### 10 ESPACE SOCIAL COMMUN TY BLOSNE (TY BLOSNE COMMON SOCIAL AREA)

7 boulevard de Yougoslavie  
Appointment booking: 02 99 44 40  
Reserved to foreign women and/or women of foreign origin and their families

## The Cimade

---

The CIMADE focuses on access to foreigners' rights, particularly in the context of obtaining a residence permit. The persons are welcomed in a framework ensuring confidentiality, by individual interview with two volunteers. The permanencies allow informing them about their rights, about the administrative procedures and help them prepare their file. Individualized follow-up or orientation is determined according to the situation.

Free | With or without appointment

**16 LA CIMADE**

12, rue du Nivernais  
Appointment booking or information  
site : 07 49 38 04 35  
Permanence without appointment on  
Tuesdays 14h to 17h.

**2 ESPACE SOCIAL COMMUN  
MAUREPAS (MAUREPAS COMMON  
SOCIAL AREA)**

11C, place du Gros Chêne  
Appointment booking : 02 99 27 48 27

## Rennes Métropole

---

The permanence makes it possible to provide a legal analysis of the person's situation in order to make the link with professionals or specialized associations on the reception, accompaniment and follow-up of foreigners in a complex situation.

**17 DIRECTION DE QUARTIER SUD-  
OUEST (SOUTH-WEST DISTRICT  
DIRECTION)**

1, place de la Communauté  
Appointment booking: At the  
reception desk

## Defender of rights

---

The Defender of Rights delegates have among their missions that of defending the rights and freedoms of users of public services. As such, they can implement actions in favor of foreigners who believe that their rights have not been respected by an administration. They can only intervene once the interested parties have taken prior steps.

Free | By appointment

**2 ESPACE SOCIAL COMMUN  
MAUREPAS (MAUREPAS COMMON  
SOCIAL AREA)**

11C, rue du Gros Chêne  
Appointment booking :  
02 99 29 44 40

**10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU  
BLOSNE (BLOSNE COMMON  
SOCIAL AREA)**

7, boulevard de Yougoslavie  
Appointment booking :  
02 99 29 44 40

**12 CENTRE SOCIAL DE VILLEJEAN  
(VILLEJEAN SOCIAL CENTER)**

42, boulevard JF Kennedy  
Appointment booking :  
02 23 46 85 70

**22 MAIRIE DE QUARTIER NORD-EST  
(NORTH-EAST DISTRICT  
DIRECTION)**

32, rue de Trégain  
Appointment booking :  
02 23 62 19 88 or 07 77 36 29 93

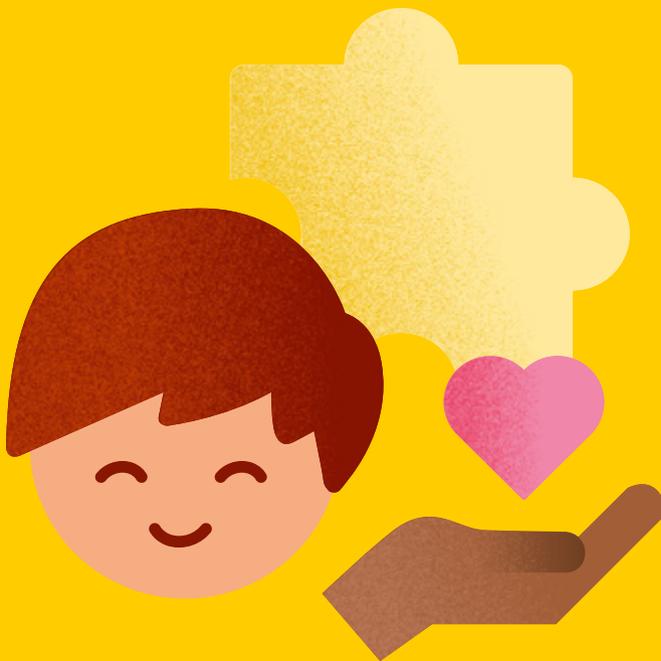
**24 PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE  
(ILLE-ET-VILAINE PREFECTURE)**

81 boulevard d'Armorique  
Appointment booking : 02 57 87 16 10

## Permanences Droit des étrangers



2. Espace social commun Maurepas.....	21	16. La Cimade.....	21
8. Espace social commun Cleunay.....	21	17. Direction de quartier Sud-Ouest.....	22
10. Espace social commun du Blossne.....	21, 22	19. Espace social commun Aimé Césaire.....	21
12. Centre social de Villejean.....	20, 22	20. 4BIS Information Jeunesse.....	21
13. Centre social Carrefour 18.....	20	22. Mairie de quartier Nord-Est.....	22
14. Pôle associatif de la Marbaudais.....	20	24. Préfecture d'Ille-et-Vilaine.....	24
15. MRAP.....	20	52. Asfad - Accueil de jour.....	21



# Permanences public jeune

---

Les plus jeunes, qu'ils soient majeurs ou mineurs, peuvent se rendre dans toutes les permanences proposées sur Rennes. Mais certaines sont plus adaptées à leurs problématiques, avec des professionnels spécifiquement formés.

## Avocats spécialisés pour mineurs

---

Des avocats spécialement formés du Barreau de Rennes accueillent gratuitement les jeunes de moins de 18 ans pour répondre à tous leurs problèmes sur leur situation familiale, scolaire, professionnelle, administrative (droit des étrangers) ou pénale (victime ou auteur). Il est nécessaire que leur démarche soit personnelle, c'est-à-dire qu'ils puissent s'exprimer seuls et librement.

Gratuit | Sans rendez-vous



### CITE JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard  
Ordre des avocats (1<sup>er</sup> étage)  
Mercredi : 15h - 17h (sauf au mois d'août)  
Renseignements : 02 99 31 16 62  
ou sur le site : [www.groupe-defense-mineur.com](http://www.groupe-defense-mineur.com)

## D-Code – Point d'accès au droit des jeunes

---

Les professionnel.le.s du D-Code proposent aux jeunes de 15 à 30 ans une écoute et une information sur leurs droits dans différents domaines de la vie quotidienne. Les professionnel.les les aident face aux difficultés auxquelles ils ou elles sont confronté.e-s (droit du travail, droit des étrangers,

droits sociaux, droit de la famille, droit pénal, discriminations...). Ils apportent une réponse immédiate ou orientent vers le partenaire le plus à même de répondre à la problématique (associations, avocats, etc.). Au-delà du premier entretien, un accompagnement peut être proposé.

Gratuit | Avec ou sans rendez-vous



### 4 BIS – INFORMATION JEUNESSE

4 bis, cours des alliés  
Les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h à 17h30  
Renseignements : 02 99 31 85 00 ou par mail : [padj@le4bis-ij.com](mailto:padj@le4bis-ij.com)

## Défenseur des droits

---

Les délégués du Défenseur des droits ont parmi leurs missions celles d'accueillir, d'orienter et d'informer les personnes en matière de défense des droits de l'enfant. Ils sont à même de mener des actions pour que les droits et l'intérêt supérieur des mineurs soient pris en compte.

Gratuit | Sur rendez-vous



### ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS

11C, place du Gros Chêne  
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40



### ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE

7, boulevard de Yougoslavie  
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40

## Permanences Public jeune

**12 CENTRE SOCIAL DE VILLEJEAN**  
42, boulevard J.F Kennedy  
Prise de rendez-vous : 02 23 46 85 70

**22 MAIRIE DE QUARTIER NORD-EST**  
32, rue de Trégain  
Prise de rendez-vous : 02 23 62 19 88 ou  
07 77 36 29 93

**24 PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE**  
81 boulevard d'Armorique  
Prise de rendez-vous : 02 57 87 16 10

## Asfad

L'association se charge d'assurer des permanences d'accès au droit, en particulier sur les thèmes du droit des étrangers (demandes de titre de séjour, demande d'asile, renouvellement de titre de séjour, changement de statut, regroupement familial, visas...), du droit international de la famille (mariage, séparation, divorce, PACS, autorité parentale, filiations...) et du droit international privé sur les territoires de Rennes et Rennes Métropole. Les juristes y proposent de l'information et de l'accompagnement juridique pendant des permanences réservees aux femmes étrangères et/ou d'origine étrangère âgées de moins de 30 ans.

Gratuit | Sur rendez-vous

**20 4BIS – INFORMATION JEUNESSE**  
4bis Cours des Alliés  
Prise de rendez-vous : 02 99 31 85 00  
Réservee aux femmes étrangères et/  
ou d'origine étrangère de moins de  
30 ans

## LIGNE PARENTS ENFANTS 35 – EPE 35

Ligne Parents Enfants 35 « EPE35 » est une plateforme téléphonique d'écoute, de soutien et de proposition d'accompagnement à destination des familles et des adolescents en situation de crise, en difficulté éducative et/ou psychologique.

L'accueil téléphonique se fait par un binôme composé d'un professionnel en santé mentale (pédopsychiatre, psychologue ou infirmier du CHGR) et d'une médiatrice familiale (Espace Médiation, École des parents et des Éducateurs 35). L'intérêt du binôme est de croiser les regards sur les situations qui se présentent, pour soutenir la parentalité, selon deux approches professionnelles, l'une issue du champ socio-éducatif et l'autre du champ sanitaire. La conséquence visée est d'adapter les réponses possibles en fonction de l'analyse fine des besoins des familles.

### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

06 24 94 45 39  
Lundi : 9h – 13h  
Mercredi : 14h – 18h

## UDAF 35

---

Les victimes ou auteurs de harcèlement en milieu scolaire et leurs proches peuvent être reçus par une psychologue afin de recevoir une écoute et un accompagnement.

Participation financière libre | Sur rendez-vous

### 4 UDAF 35 – SERVICE QUESTION DE PARENTS

1, rue du Houx

Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60 ou [stopharcèlement@udaf35.fr](mailto:stopharcèlement@udaf35.fr)

## Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

---

Le MRAP informe sur le droit au séjour et accompagne dans les démarches, notamment auprès de la Préfecture. Il apporte un soutien aux personnes déboutées ou sans papiers.

Gratuit | Sur rendez-vous

### 20 4BIS – INFORMATION JEUNESSE

4 bis, cours des alliés

Renseignements : 02 99 31 85 00 ou par mail : [padj@le4bis-ij.com](mailto:padj@le4bis-ij.com)

## Permanences Public jeune



1. Cité judiciaire.....	28	12. Centre social de Villejean.....	29
2. Espace social commun Maurepas.....	28	20. 4 BIS – Information jeunesse.....	29, 30
4. UDAF 35.....	29	22. Mairie de quartier Nord-Est.....	29
10. Espace social commun du Blosne.....	28	24. Préfecture d'Ille-et-Vilaine.....	29





# Permanences droit de la consommation et du logement

---

Les litiges liés au droit de la consommation ou du logement peuvent nécessiter le concours de professionnels spécialisés sur ces questions. D'autres structures proposent un accompagnement dans le cadre de procédures de surendettement.

## Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) - Commission Règlement des Litiges de Consommation d'Ille-et-Vilaine (CRLC 35)

---

En complément de l'action des associations de défense de consommateurs, la Commission de règlement des litiges de consommation est chargée de régler à l'amiable tous les litiges de consommation par l'exercice de la conciliation.

Elle associe des représentants des associations de consommateurs et des organisations professionnelles pour tenter de renouer le dialogue entre consommateurs et professionnels. Elle intervient gratuitement dans tout le département d'Ille-et-Vilaine et sa procédure est simple, rapide et facile d'accès.

Pour pouvoir la saisir, le consommateur ou le professionnel doit être domicilié dans le département d'Ille-et-Vilaine.

### Comment la saisir ?

---

- Soit en envoyant un simple courrier à l'adresse :  
CRLC 35 - 48 bd Magenta - 35000 Rennes

- Soit en appelant au 02 99 30 35 55 pour prendre un rendez-vous
- Soit en téléchargeant le questionnaire sur le site Internet de la MCE et en le renvoyant à : [crlc35@mce-info.org](mailto:crlc35@mce-info.org)

## Associations de défense des consommateurs

---

Des associations de défense de consommateurs peuvent être saisies de tous les sujets de consommation : logement, démarchage à domicile, téléphonie, internet, banques, etc. Leur mission est d'aider les consommateurs à établir un dossier. Elles assurent des permanences au sein de la MCE et dans les quartiers rennais.

### Consultations à la MCE - Sans rendez-vous

---

#### 25 MCE

48, boulevard Magenta  
Renseignements : 02 99 30 35 50  
Lundi au jeudi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30 ; Vendredi : 9h - 17h

## Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

---

Le CLCV se charge de la défense des consommateurs sur les thématiques de consommation (pratiques trompeuses, non-conformité des

produits, démarchages, achats en ligne, service après-vente...), de logement (relations locataires/bailleurs, copropriété...) et de la vie quotidienne (facture d'énergie, assurance, téléphonie, eau, déchets...). Son équipe de juristes et de bénévoles accompagne le consommateur dans les premières démarches à effectuer et peut le réorienter vers la permanence physique dans le cadre d'une étude des pièces du dossier ou de sa prise en charge.

Gratuit | Sans rendez-vous

### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 14 23 23

Lundi, mardi et mercredi : 14h-17h

Vendredi : 10h-12h

### 31 CLCV - SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION

15, rue du Bourbonnais

Mardi : 14h - 17h

### 25 MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (MCE)

48, boulevard Magenta

Mercredi : 14h - 17h

Vendredi : 13h - 16h

## UFC – Que Choisir de Rennes et sa région

Deux bénévoles accueillent le public pour aborder les différents points de droit relatifs aux litiges de consommation.

- Pour tous les consommateurs : écoute de leurs difficultés

et conseils sur les premières démarches à effectuer pour traiter leur litige.

- Pour les adhérents : analyse approfondie des différents éléments constituant le litige et première réflexion sur les points de droit pouvant être invoqués. Proposition d'actions et présentation de l'accompagnement de l'adhérent (prise en charge du dossier, étude juridique plus poussée, teneur des courriers à adresser à la partie adverse, etc.).

L'équipe comprend plusieurs bénévoles ayant une solide formation juridique (avocats et juristes professionnels), plus particulièrement sur le droit de la consommation.

Gratuit | Sans rendez-vous

### PERMANENCE TELEPHONIQUE

02 99 85 94 23

Mardi matin

### 62 UFC – QUE CHOISIR

8, place du Colombier

Lundi et jeudi : 14h - 17h, Mardi : 10h -

17h, Mercredi : 14h - 18h

### 2 ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS

11C, place du Gros Chêne

Vendredi : 9h -12h

## Point Information Médiation Multi- Services (PIMMS)

---

Le PIMMS, Maison de services au public est un lieu d'accueil ouvert à tous pour accompagner les habitants dans leur vie quotidienne. Des médiateurs sociaux se tiennent à disposition du public pour l'informer et l'accompagner et mieux comprendre les services partenaires de l'association (Eau du Bassin Rennais SPL, EDF, ENEDIS, ENGIE, La Poste, Keolis Rennes STAR, SNCF, SRTS Handistar, Veolia Eau). Il s'agit concrètement d'expliquer le contenu et les modalités d'une facture, de conseiller pour une meilleure utilisation des services ou encore de proposer une médiation en cas de difficulté.

**Gratuit | Sur rendez-vous**

- 2 ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS**  
11C, place du Gros Chêne  
Prise de rendez-vous : 02 99 32 02 58 ou [rennes@pimmsmediation.fr](mailto:rennes@pimmsmediation.fr)
- 32 PIMMS RENNES**  
47 avenue des Pays-Bas  
Prise de rendez-vous : 02 99 32 02 58 ou [rennes@pimmsmediation.fr](mailto:rennes@pimmsmediation.fr)
- 19 ESPACE SOCIAL COMMUN AIMÉ CÉSAIRE**  
15 rue Louis et René Moine  
Prise de rendez-vous : 02 99 32 02 58 ou [rennes@pimmsmediation.fr](mailto:rennes@pimmsmediation.fr)
- 28 ANTIPODE – CLEUNAY**  
75 avenue Jules Maniez  
Prise de rendez-vous : 02 99 32 02 58 ou [rennes@pimmsmediation.fr](mailto:rennes@pimmsmediation.fr)

- 9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY**  
49 rue Jules Lallemand  
Prise de rendez-vous : 02 99 32 02 58 ou [rennes@pimmsmediation.fr](mailto:rennes@pimmsmediation.fr)
- 29 UNIVERSITÉ RENNES 2 – VILLEJEAN**  
Place Recteur Henri le Moal  
Prise de rendez-vous : 02 99 32 02 58 ou [rennes@pimmsmediation.fr](mailto:rennes@pimmsmediation.fr)
- 34 MAISON DE QUARTIER DE VILLEJEAN**  
2 rue de Bourgogne  
Prise de rendez-vous : 02 99 32 02 58 ou [rennes@pimmsmediation.fr](mailto:rennes@pimmsmediation.fr)

## Association départementale pour l'information sur le logement (ADIL)

---

L'ADIL 35 informe et conseille tous les publics sur les questions juridiques, financières et fiscales dans les domaines du logement, de l'habitat et de l'urbanisme. Cette information neutre et gratuite repose sur la compétence d'une équipe de juristes. Elle exclut la réalisation de tout acte administratif, contentieux ou toute action de prescription commerciale.

**Gratuit | Sur rendez-vous**

### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 78 27 27  
Lundi au vendredi : 9h - 12h30  
Lundi au jeudi : 14h - 17h

- 33 ADIL**  
22, rue Poullain Duparc  
Prise de rendez-vous : 02 99 78 27 27  
Renseignements : [www.adil35.org](http://www.adil35.org)

## Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine (UDAF 35)

L'UDAF propose un accompagnement individuel dans le cadre de la procédure de surendettement par des travailleurs sociaux. Parallèlement, des permanences d'avocats, à destination des personnes relevant de l'aide juridictionnelle, permettent de se renseigner sur un problème juridique, d'être orienté au besoin et de donner toute précision utile sur le déroulement d'une procédure judiciaire.

**Gratuit | Sur rendez-vous**

**4 UDAF 35**  
1, rue du Houx  
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

## Crésus Bretagne

Crésus est une association qui reçoit, écoute et accompagne les personnes en situation de difficultés financières, de surendettement ou d'exclusion bancaire. L'objectif est de permettre aux personnes qui la sollicitent de retrouver une clarté dans leur situation afin qu'elles se réapproprient la maîtrise de leur budget. Elle étudie et accompagne également les demandes de micro-crédit.

**Gratuit | Sur rendez-vous -  
Durée: 1h/1h30**

**10 ESPACE SOCIAL COMMUN  
DU BLOSNE**  
7, boulevard de Yougoslavie  
Prise de rendez-vous : 06 23 83 34 02

**34 MAISON DE QUARTIER  
DE VILLEJEAN**  
2, rue de Bourgogne  
Prise de rendez-vous: 06 46 07 58 96

## Avocats – Groupe Défense Logement

Les avocats membres du Groupe Défense Logement mettent leur compétence au service des justiciables dans le cadre des diverses problématiques liées au logement au sens large, et notamment celles liées au paiement des loyers et charges, aux expulsions, aux relogements et aux divers conflits pouvant intervenir avec les agences immobilières, propriétaires ou artisans. Leur intervention peut aller d'un simple conseil éclairé jusqu'à la représentation dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours ou à engager, et ils sont susceptibles d'intervenir au titre de l'aide juridictionnelle.

**Gratuit | Sur et sans rendez-  
vous | Durée : 15 minutes**

**PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE**  
02 99 31 16 62  
Sans rendez-vous  
Du lundi au vendredi : 10h – 12h et 14h – 16h30

**PRISE EN CHARGE EN CABINETS SUR  
RENNES**  
Information et prise de rendez-vous :  
[groupe.defense.logement@gmail.com](mailto:groupe.defense.logement@gmail.com)

## Permanences Droit de la consommation et du logement



2. Espace social commun Maurepas.....	35, 36	29. Université Rennes 2 Villejean.....	36
4. UDAF 35.....	37	31. CLCV.....	35
9. Centre social de Cleunay.....	36	32. PIMMS Rennes.....	36
10. Espace social commun du Blossne.....	37	33. ADIL.....	36
19. Espace social commun Aimé Césaire.....	36	34. Maison de quartier de Villejean.....	37
25. MCE.....	34, 35	62. UFC – Que Choisir.....	35
28. Antipode Cleunay.....	36		



# Permanences conciliation et médiation

---

Pour éviter des procédures parfois longues et des tensions dommageables pour chacun, il est possible de recourir à des modes de règlements à l'amiable des différends. Faire appel à des professionnels compétents en matière de conciliation ou médiation permet de trouver une solution économique et rapide à des conflits entre personnes, avec des entreprises ou des administrations.

## Défenseur des droits

Les délégués du Défenseur des droits accueillent et garantissent une écoute attentive et impartiale. Ils traitent les réclamations et orientent si besoin. Ils sont compétents dans cinq domaines : défense des droits et libertés des usagers des services publics, défense des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et information des lanceurs d'alerte.

**Gratuit | Sur rendez-vous**

### 2 ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS

11C, place du Gros Chêne  
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40

### 10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE

7, boulevard de Yougoslavie  
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40

### 12 CENTRE SOCIAL DE VILLEJEAN

42, boulevard J.F Kennedy  
Prise de rendez-vous : 02 23 46 85 70

### 22 MAIRIE DE QUARTIER NORD-EST

32, rue de Trégain  
Prise de rendez-vous : 02 23 62 19 88 ou  
07 77 36 29 93

### 24 PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

81, boulevard d'Armorique  
Prise de rendez-vous : 02 57 87 16 10

## Conciliateurs de justice

La conciliation, animée par des juristes, est un mode de règlement amiable de litiges privés : litiges de consommation, entre commerçants, entre bailleurs et locataires, entre personnes, au sein d'une copropriété, liés aux troubles de voisinage. À défaut d'accord amiable possible, un constat de carence (quand la partie adverse ne se manifeste pas) ou un constat d'échec (en l'absence d'accord avec la partie adverse) est établi, qui permet alors au demandeur de soumettre le litige à la décision du Tribunal Judiciaire.

Les conciliateurs ne sont pas compétents pour : le droit de la famille, les questions concernant l'état des personnes, le droit pénal, les litiges avec l'administration, les collectivités ou organismes publics. Il est obligatoire de tenter une conciliation avant de saisir le juge lorsque la somme demandée est inférieure à 5000 € ou lorsque la nature du litige l'impose : bornage, distance de plantations, élagage des arbres...

La conciliation peut également intervenir en dehors de tout procès, devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice et concerne les juridictions de première instance (tribunal judiciaire, tribunal paritaire des baux ruraux, conseil de prud'hommes et tribunal de commerce).

**Gratuit | Sur rendez-vous | 30 min**

- 9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY**  
49, rue Jules Lallemand  
Prise de rendez-vous : 02 99 87 32 14
- 10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE**  
7, boulevard de Yougoslavie  
Prise de rendez-vous : 02 99 50 90 47
- 22 MAIRIE DE QUARTIER NORD-EST**  
32, rue de Trégain  
Prise de rendez-vous : 02 23 62 19 70
- 36 DIRECTION DE QUARTIER CENTRE**  
7, rue de Viarmes  
Prise de rendez-vous : 02 23 62 11 25
- 37 DIRECTION DE QUARTIER NORD-OUEST VILLEJEAN**  
43, cours du Président John Fitzgerald Kennedy  
Prise de rendez-vous : 02 23 62 17 73

## Cité et médiation

L'association Cité et Médiation accompagne les citoyens dans leurs conflits de voisinage par la médiation conventionnelle. Elle propose, dans un cadre neutre, une rencontre en présence des médiateurs pour échanger sur ce qui pose problème. Ce processus aide au rétablissement du dialogue, à l'apaisement des relations et à l'élaboration de solutions satisfaisantes pour l'ensemble des parties.

Les médiateurs tiennent des permanences dans différents équipements de quartiers de Rennes et de sa métropole. Les entretiens ont pour objectif d'accueillir,

d'écouter, d'orienter les citoyens qui rencontrent des problèmes de voisinage et d'évaluer la faisabilité de la médiation. Plus de renseignements sur [cite-et-mediation.org](http://cite-et-mediation.org)

Pour un rendez-vous hors permanence, contacter l'association.

**Gratuit | Sans rendez-vous**

- 3 MAISON DE QUARTIER LE CADRAN BEAUREGARD**  
11, avenue André Mussat  
02 99 77 68 86  
Un jeudi par mois : 18h – 20h30
- 9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY**  
49, rue Jules Lallemand  
02 99 77 68 86  
Un mardi sur deux : 17h30 – 20h
- 22 MAIRIE DE QUARTIER NORD-EST**  
32, rue de Trégain  
02 99 77 68 86  
Un lundi sur deux : 16h30 - 19h
- 34 MAISON DE QUARTIER DE VILLEJEAN**  
2, rue de Bourgogne  
02 99 77 68 86  
Un jeudi par mois : 18h30 – 21h
- 39 MAISON DU RONCERAY**  
110, rue de la Poterie  
Informations ou prise de rendez-vous :  
02 99 77 68 86  
Un mardi par mois : 17h30 – 20h
- 19 ESPACE SOCIAL COMMUN AIMÉ CÉSAIRE**  
15 rue Louis et René Moine  
02 99 77 68 86  
Un mardi sur deux : 16h – 18h30

### 30 LE JEU DE PAUME

12 rue Saint Louis  
02 99 77 68 86  
Un lundi sur deux : 18h30 - 20h30

### 40 CITÉ ET MÉDIATION

3, place du Banat  
02 99 77 68 86  
Un mardi par mois : 17h30 - 20h

## La médiation familiale

---

La médiation familiale est un mode de règlement amiable des conflits, qui vise à établir une communication constructive, comprendre la source du conflit pour le résoudre et apaiser la relation, entre deux parties en conflit (parents en situation de rupture, séparation, divorce ; grands-parents souhaitant garder des liens avec leurs petits-enfants ; recomposition familiale ; jeunes adultes en rupture de lien ou de communication avec leurs familles ; conflit de succession ; conflit familiaux à propos de la prise en charge d'une personne dépendante), en présence d'un médiateur professionnel impartial, neutre et indépendant. Il s'agit d'un temps d'écoute et d'échange entièrement confidentiel. Pour les parents séparés, quand les décisions prises relèvent de la compétence du juge aux affaires familiales, la médiation peut permettre de préparer l'homologation d'une convention parentale.

*Depuis 2017, la tentative de médiation familiale préalable obligatoire (TMFPO) est mise en place au Tribunal judiciaire de Rennes. Il convient de se rapprocher d'un service de médiation familiale pour toutes demandes de modifications d'une précédente décision du juge aux affaires familiales ou d'une disposition insérée dans une convention homologuée par le juge.*

Premier entretien d'information gratuit | Séances de médiation ultérieures payantes (possibilité de bénéficier de l'aide juridictionnelle uniquement pour les médiations judiciaires) Si les services de médiation sont conventionnés, le montant est défini sur la base d'un barème de participation calculé selon les revenus |

Sur rendez-vous

### Services conventionnés par la CAF

---

#### 4 UDAF 35

1, rue du Houx  
Service Médiation familiale  
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 80 ou [mediationfamiliale@udaf35.unaf.fr](mailto:mediationfamiliale@udaf35.unaf.fr)  
Durée des rendez-vous d'information : 30 - 40 min

#### 42 ESPACE MÉDIATION

2, avenue d'Italie  
Prise de rendez-vous : 02 99 38 40 28 ou [espace.mediation35@orange.fr](mailto:espace.mediation35@orange.fr)  
[espace-mediation.com](http://espace-mediation.com)

**Services non conventionnés  
par la CAF**

---

**CENTRE DE MÉDIATION DE RENNES  
(CMR35)**

07 80 32 64 75  
info@mediation35.fr  
mediation35.fr

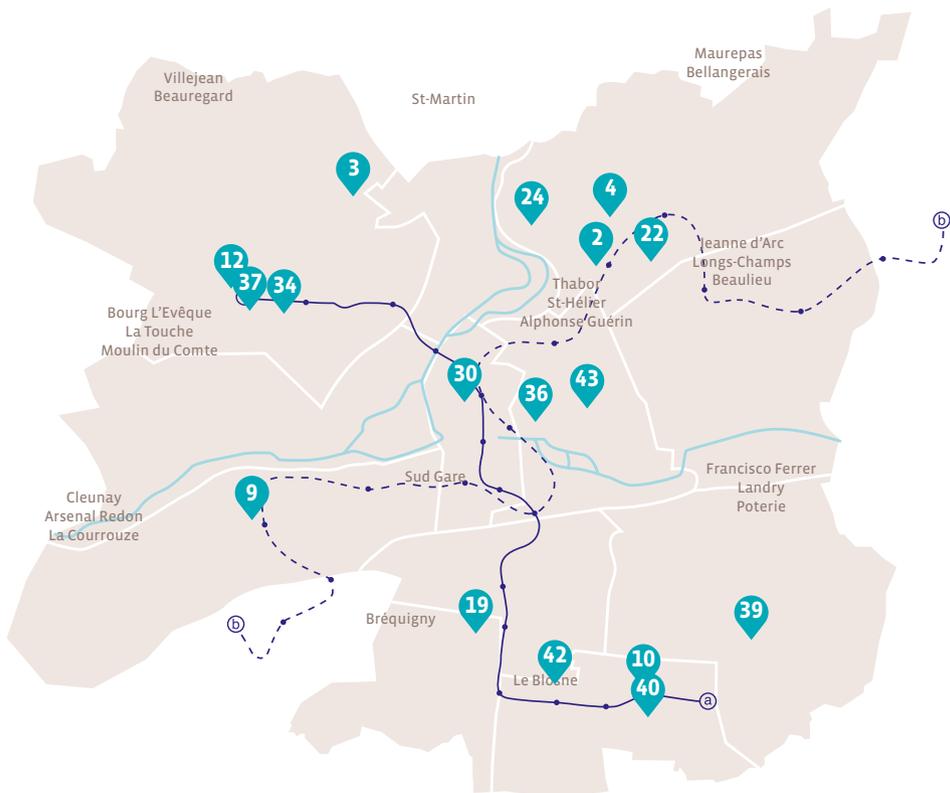
**43 CENTRE DE MÉDIATION DES  
NOTAIRES BRETONS (CMNB)**

07 80 32 64 75  
info@mediation35.fr  
mediation35.fr

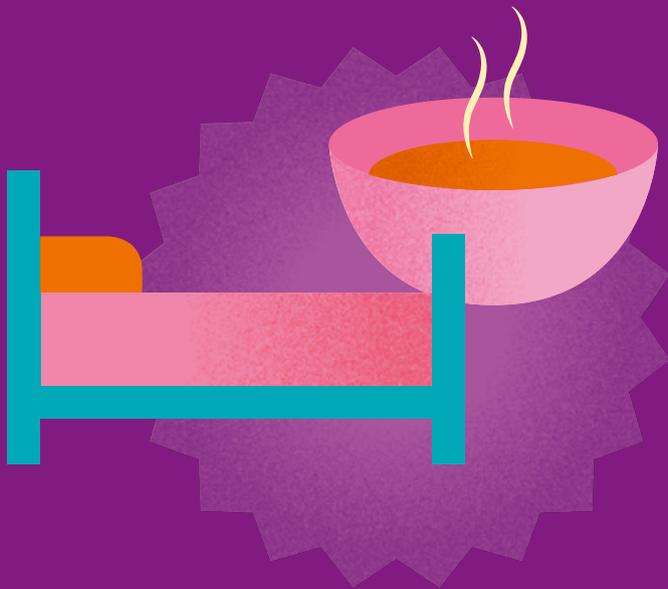
**CHAMBRE RÉGIONALE DES  
COMMISSAIRES DE JUSTICE**

secretaire-ca.rennes@commissaire-justice.fr

## Permanences Conciliation et Médiation



2. Espace social commun Maurepas .....	40	34. Maison de quartier de Villejean .....	41
3. Maison de quartier Le Cadran Beaugard .....	41	36. Direction de quartier Centre .....	41
4. UDAF 35 .....	42, 43	37. Direction de quartier Nord-Ouest Villejean .....	41
9. Centre social de Cleunay .....	41	39. Maison du Ronceray .....	41
10. Espace social commun du Blossne .....	41	40. Cité et Médiation .....	42
12. Centre social de Villejean .....	40	42. Espace Médiation .....	42, 43
19. Espace social commun Aimé Césaire .....	41	43. Centre de médiation des notaires Bretons (CMNB) .....	42, 43
22. Mairie de Quartier Nord-Est .....	41		
24. Préfecture d'Ille-et-Vilaine .....	40		
30. Jeu de paume .....	42		



# Permanences spécifiques

---

Les professionnels de l'accès au droit assurent des permanences à destination de certains publics spécifiques et d'utilisateurs de diverses institutions ou lieux ressources.

## Permanences spécifiques

# Établissements pénitentiaires

---

Les permanences sont réservées aux détenu.e.s et prévenu.e.s et sont assurées par des avocats et un juriste de l'association Aide Juridique d'Urgence dans le cadre du « Point-Justice Pénitentiaire ». Elles permettent d'avoir une information, un conseil juridique ou une orientation. Elles ne concernent pas les procédures pénales individuelles en cours ou pour lesquelles un avocat est déjà saisi.

## Permanences généralistes des avocats du Barreau de Rennes

---

Gratuit | Sur rendez-vous

### CENTRE PÉNITENTIAIRE DES FEMMES

Renseignements :  
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

### CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RENNES - VEZIN

Renseignements :  
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

## Permanences droit des étrangers des avocats du Barreau de Rennes

---

Gratuit | Sur rendez-vous

### CENTRE PENITENTIAIRE DE RENNES - VEZIN

Renseignements :  
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

## Permanences du Délégué du défenseur des droits

---

Gratuit | Sur rendez-vous

### CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RENNES - VÉZIN

Renseignements : 02 56 01 56 00  
ou 01 53 29 23 90

### CENTRE PÉNITENTIAIRE DES FEMMES DE RENNES

Renseignements : 02 99 26 89 00  
ou 01 53 29 23 90

## Permanence juriste de l'association Aide Juridique d'Urgence dans le cadre du point-justice pénitentiaire

---

Gratuit | Sur rendez-vous

### CENTRE PENITENTIAIRE DES FEMMES

Renseignements :  
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

### CENTRE PENITENTIAIRE DE RENNES - VEZIN

Renseignements :  
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

## Maison des usagers du Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) - permanences avocats

---

Cette permanence est un espace d'accueil, d'écoute et d'information ouvert à toute personne souhaitant s'informer dans le domaine de la santé.

Gratuit | Sur rendez-vous

### 44 MAISON DES USAGERS, CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER

108, avenue du Général Leclerc  
Renseignements : 02 22 51 41 25  
1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois :  
14h - 17h (sans rendez-vous)

## Restaurant social Leperdit

---

Cette permanence assurée par un juriste de l'association Aide Juridique d'Urgence (AJU) avec un avocat bénévole, selon les disponibilités, est réservée aux usagers du restaurant social.

Gratuit | Sans rendez-vous

### 45 RESTAURANT SOCIAL LEPERDIT

5, rue Clémence Royer  
Vendredi : 10h - 13h  
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou  
[aidejuridiqueurgence@free.fr](mailto:aidejuridiqueurgence@free.fr)

## Les Restos du Cœur

---

Cette permanence assurée par un juriste de l'association AJU avec un avocat bénévole selon les disponibilités, est réservée aux usagers des Restos du Cœur.

Gratuit | Sans rendez-vous

### 46 RESTOS DU CŒUR

118, rue de l'Alma  
Mardi : 9h30 - 11h30  
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou  
[aidejuridiqueurgence@free.fr](mailto:aidejuridiqueurgence@free.fr)

## RESTOBUS

---

La permanence se déroule pendant le service de repas chaud proposé par les bénévoles du Restobus et est assurée par un juriste et/ou des avocats bénévoles de l'association AJU qui se chargent de mettre les usagers en relation avec les professionnels compétents. Elle est destinée aux personnes en situation de précarité et d'exclusion.

Gratuit | Sans rendez-vous

### 38 RESTOBUS

Place Clémenceau (permanence en extérieur)  
Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis du mois : 19h - 20h30  
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou  
[aidejuridiqueurgence@free.fr](mailto:aidejuridiqueurgence@free.fr)

## Permanences spécifiques

### Association Saint-Benoit-Labre

---

Cette permanence assurée par un juriste de l'association AJU avec un avocat bénévole, selon les disponibilités, est réservée aux usagers du foyer Saint-Benoit-Labre.

**Gratuit | Sans rendez-vous**

#### 47 CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIAL (CHRS)

5, rue du Bois Rondel

Les 1<sup>er</sup> mercredis du mois : 9h30 - 11h30

Renseignements : 02 99 51 48 31 ou  
aidejuridiqueurgence@free.fr

#### CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE MONSIEUR VINCENT

Cette permanence assurée par un avocat bénévole et un juriste est réservée aux bénéficiaires du CHU et aux personnes en situation de précarité et d'exclusion afin de les mettre en relation avec les professionnels compétents.

**Gratuit | Sans rendez-vous**

#### 48 CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE MONSIEUR VINCENT

27, rue Monsieur Vincent

65, rue d'Antrain

Les 3<sup>es</sup> jeudis du mois : 9h30 - 11h30

Renseignements : 02 99 51 48 31 ou  
aidejuridiqueurgence@free.fr

Pour les usagers  
du champ de la santé

---

### France assos Santé Bretagne

---

France Assos Santé Bretagne est une union d'associations œuvrant dans le champ de la santé. Dans ses missions de défense et d'accès au droit des patients et des usagers du système de santé, une permanence téléphonique a été mise en place «Santé Info Droits » pour toutes les questions juridiques ou sociales liées à la santé.

**Gratuit | Sur rendez-vous**

#### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE « SANTÉ, INFO, DROITS »

01 53 62 40 30 (prix d'un appel local)

#### 41 ESPACE SANTÉ OLIVIER SABOURAUD

7, rue de Normandie

Prise de rendez-vous : 02 99 53 56 79 ou  
bretagne@france-assos-sante.org

### Dispositif de soutien au tuteurs familiaux 35

---

Les permanences s'adressent aux personnes confrontées à la nécessité de protéger un proche âgé, en situation de handicap, à toutes les familles qui doivent mettre en place ou exercer une mesure de protection (mandat, sauvegarde

## Permanences spécifiques

de justice, curatelle, tutelle ou habilitation familiale), aux personnes chargées d'exercer la curatelle ou la tutelle d'un membre de la famille ou désignées dans le cadre d'une habilitation familiale, d'un mandat de protection future.

Les permanences sont assurées par des professionnels (juriste ou conseiller en économie sociale et familiale) qualifiés dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Ils accueillent, informent et apportent une aide technique notamment pour la réalisation de l'inventaire, la rédaction et à la mise en forme de requêtes ainsi que la reddition des comptes de gestion.

Gratuit | Sur rendez-vous |  
Durée : 1h

- 4 UDAF 35**  
1, rue du Houx  
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60
- 63 CLIC – MAISON DES AÎNÉS ET DES AIDANTS**  
34, place du Colombier  
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60
- 64 MDPH (MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES)**  
13, avenue de Cucillé  
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

## Permanences spécifiques



4. UDAF 35.....	49	47. Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social (CHRS).....	48
38. Restobus.....	47	48. Centre d'hébergement d'urgence Monsieur Vincent.....	48
41. Espace santé Olivier Sabouraud.....	48	63. CLIC – Maison des aînés et des aidants.....	49
44. Maison des usagers, Centre Hospitalier Guillaume Régnier.....	47	64. MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).....	49
45. Restaurant social Leperdit.....	47		
46. Restos du Cœur.....	47		



# Aide aux victimes

---

Être victime c'est subir ou avoir subi des faits prévus et punis par la loi (une contravention, un délit ou un crime).

Toute personne peut être victime d'une atteinte à ses biens (vol, cambriolage, escroquerie, abus de confiance...) ou à sa personne (violence physique et/ou verbale, viol, agression sexuelle, harcèlement moral, discrimination...)

Lorsque cela arrive, il est important de s'adresser à des professionnels spécialisés pour trouver une écoute, un soutien, les informations et l'accompagnement nécessaire aux démarches à effectuer.

## Aide aux victimes

### La plainte

Lorsque vous estimez être victime d'une atteinte à vos biens (vol, cambriolage, escroquerie, abus de confiance...) ou à votre personne (violence physique et/ou verbale, viol, agression sexuelle, harcèlement moral, discrimination...) vous pouvez déposer plainte – gratuitement – afin d'informer la Justice des faits commis à votre encontre.

### Pourquoi porter plainte ?

La poursuite de la plainte peut entraîner la sanction pénale de l'auteur et vous permettre d'obtenir réparation de votre préjudice.

### Comment porter plainte ?

Il est possible de porter plainte contre une personne physique identifiée, une personne morale (une entreprise, une association, etc.) ou contre X si l'auteur des faits est inconnu.

Le dépôt de plainte peut se faire auprès des services de police ou de gendarmerie de votre choix mais pour des facilités de prise en charge et de traitement, il est recommandé de s'adresser au service le plus proche de votre domicile ou du lieu de commission de l'infraction.

**Porter plainte n'est pas une obligation mais un droit qui ne peut pas vous être refusé mais se limite aux infractions pénales prévues et punies par la loi.**

Vous devez bien relire votre plainte avant de la signer, ne pas hésiter à demander des modifications et demander la copie de celle-ci, qui doit vous être remise systématiquement. Vous pouvez déposer le document à une personne de confiance si vous ne pouvez pas la conserver à votre domicile.

Il est également possible de déposer plainte en écrivant directement au procureur de

la République territorialement compétent (celui du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction s'il est connu). Il faut bien sûr détailler les circonstances de l'infraction, mentionner vos coordonnées complètes et joindre tous les documents utiles pour attester des faits. Il est préférable d'envoyer ce courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception afin de conserver une preuve de son envoi et être informé de sa date d'arrivée.

### **LA PRÉ-PLAINTÉ EN LIGNE**

Elle ne peut être utilisée que dans les cas où l'auteur des faits n'est pas identifié et uniquement en ce qui concerne les atteintes aux biens (cambriolage, vol de véhicule, dégradation de biens, escroquerie) et les infractions de discrimination et provocation (refus d'accès à des lieux de loisirs, d'attribution d'un logement, d'embauche, incitation à la haine...).

La démarche se fait sur le site [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr), en indiquant le lieu où aller signer sa déclaration et remplir le document.

### Quelle différence avec la main courante ?

Contrairement à la plainte, la main courante n'entraîne pas de procédure, elle permet surtout de consigner officiellement des faits en vue d'une procédure judiciaire ultérieure, même si d'autres preuves seront alors nécessaires. Vous pouvez donc déposer une main courante auprès des services de police ou gendarmerie si vous souhaitez simplement dénoncer les faits dont vous avez été victime ou témoin. Par contre, si les policiers ou les gendarmes estiment que les faits constituent une infraction, ils doivent en avvertir le Procureur de la République qui pourra alors déclencher des poursuites.

## Aide aux victimes

### Quels sont les délais pour porter plainte ?

Il existe des délais au-delà desquels la plainte ne peut plus aboutir, ce sont les délais de prescription. Ils sont de :

- 1 an pour une contravention
- 6 ans pour un délit
- 20 ans pour un crime

Ces délais commencent à courir en principe à partir du jour où l'infraction a été commise. Ils peuvent être réduits ou allongés pour certaines infractions (par exemple, une victime mineure d'un viol peut porter plainte jusqu'à ses 48 ans, soit 30 ans après sa majorité).

### Que se passe-t-il après un dépôt de plainte ?

Les services de police ou de gendarmerie transmettent la plainte au Procureur de la République pour qu'il décide de la suite à donner : enquête, classement sans suite, mesures alternatives aux poursuites, .... Vous pouvez vous rapprocher des services de police ou gendarmerie ainsi que du Bureau d'Aide aux Victimes pour connaître l'avancée de la procédure suite à votre dépôt de plainte.

### Que faire en cas de blessures ?

Si vous êtes blessé, les services de police ou de gendarmerie vous orienteront vers un médecin de l'Institut médico-légal qui établira un certificat médical mentionnant votre ITT (Incapacité Totale de Travail). Il s'agit de la période au cours de laquelle vous n'êtes pas totalement en mesure de vous livrer aux actes usuels de la vie courante, pour des raisons physique ou psychologique, que ce soit dans l'exercice d'une activité professionnelle ou en dehors de celle-ci. Elle peut être

déterminée pour n'importe quel individu, peu importe que celui-ci travaille ou non et sa durée est sans rapport avec celle de l'arrêt de travail lorsqu'il y en a un.

**Cette mention est très importante pour des démarches d'indemnisation au cours de la procédure judiciaire, c'est-à-dire si vous souhaitez demander une somme d'argent par la suite en réparation du préjudice subi.**

Lorsque vous avez subi des faits portant atteinte à vos biens ou à votre personne, il est important de vous adresser à des professionnels spécialisés pour trouver une écoute, un soutien, les informations et l'accompagnement nécessaires aux démarches à effectuer.

## Coordonnées utiles

### SERVICE DE POLICE

#### 51 HOTEL DE POLICE

22, bd de la Tour d'Auvergne  
02 99 65 00 22

#### 55 BUREAU DE POLICE DU CENTRE

16, rue de Penhoët  
02 57 87 10 40

#### 56 BUREAU DE POLICE DE MAUREPAS

5, rue des Longs Prés  
02 57 87 10 30

#### 57 BUREAU DE POLICE DE VILLEJEAN

54 bis, cours du Président John Fitzgerald Kennedy  
02 57 87 10 30

#### 58 BUREAU DE POLICE DU BLOSNE

14, bd Louis Volclair  
02 57 87 10 10

Les bureaux de secteur sont fermés durant les week-ends.

## Bureau d'aide aux victimes de la Police nationale

---

Suite au dépôt de plainte, un fonctionnaire de police spécifiquement dédié, accueille et renseigne les victimes sur l'avancement de sa procédure.

Il est le lien entre les victimes et le service enquêteur (transmission d'informations). Ce fonctionnaire accompagne la victime d'une manière générale (démarches à effectuer, orientation vers des associations). Il informe les tiers (avocats, notaires, assurances, CPAM, différentes administrations...) sur l'enquête après accord explicite de l'autorité judiciaire. Il travaille avec la psychologue et l'intervenante sociale au commissariat.

**51 HOTEL DE POLICE**  
22, boulevard de la Tour d'Auvergne  
Renseignements : 02 99 79 86 16 ou  
[victime-rennes@interieur.gouv.fr](mailto:victime-rennes@interieur.gouv.fr)

## Psychologue en commissariat

---

La psychologue au commissariat accueille et accompagne les usagers qui s'y présentent, avant ou après un dépôt de plainte, dans le cadre d'un dépôt de main courante, ou toute autre intervention de police. Elle propose un espace d'écoute permettant de libérer la parole et de verbaliser les émotions.

**51 HOTEL DE POLICE**  
22, boulevard de la Tour d'Auvergne  
Prise de rendez-vous :  
02 99 79 86 49 ou 06 22 63 83 85 ou  
[psychologue-rennes@interieur.gouv.fr](mailto:psychologue-rennes@interieur.gouv.fr)

## Intervenante sociale en commissariat

---

Située au sein de l'Hôtel de Police de Rennes, l'intervenante sociale en commissariat soutient, informe et oriente les personnes, que ce soit avant ou après une intervention des forces de l'ordre.

**51 HOTEL DE POLICE**  
222, boulevard de la Tour d'Auvergne  
Coordonnées : 06 18 83 10 07

## Brigade numérique de la Gendarmerie nationale

---

La brigade numérique de la gendarmerie est un service national, accessible sur tout le territoire français, dont le but est, grâce au chat en ligne, de répondre à toute situation nécessitant une implication des forces de l'ordre : accompagner une personne, répondre à des questions de professionnels, réorienter vers les services sociaux ou prendre en compte une situation relevant du domaine pénal. En fonction du domaine dans lequel

## Aide aux victimes

s'inscrivent les faits, un gendarme officier de police judiciaire spécifiquement formé vous répondra.

La brigade numérique traite particulièrement les demandes de témoins ou victimes provenant du portail national de signalements en ligne des violences sexuelles et sexistes [arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr). Ce tchat permet de libérer la parole de la victime pour mettre en œuvre toute la procédure pénale et envisager son accompagnement dans les démarches (justice, psychologues, intervenants sociaux, associations d'aide aux victimes).

**Gratuit | 24 h / 24**  
**7 j / 7 | Uniquement par chat**

### PERMANENCES INTERNET

#### • Tchat généraliste

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/contact/discuter-avec-un-gendarme>

#### • Arretonslesviolences.gouv.fr

Plate-forme numérique à destination des témoins et victimes de violences conjugales, violences sexuelles et sexistes, et violences intrafamiliales afin de porter les faits à la connaissance des forces de l'ordre.

#### • Tchat violences conjugales, sexuelles et sexistes

<https://www.service-public.fr/cmi>

#### • Tchat cyberharcèlement

<https://www.service-public.fr/cmi2>

#### • Tchat discriminations

<https://www.service-public.fr/cmi3>

## Écrire au procureur de la République

M. le Procureur de la République  
Cité judiciaire  
7 rue Pierre Abélard, CS 73127  
35031 RENNES CEDEX

## Bureau d'Aide aux Victimes - Cité judiciaire

Les juristes de l'association France Victimes 35 – SOS Victimes accueillent de façon confidentielle et gratuite afin d'informer les victimes tout au long de la procédure judiciaire. Le Bureau d'Aide aux Victimes situé à la Cité judiciaire est compétent pour renseigner et accompagner les victimes, notamment lors des audiences.

### 1 CITE JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard  
Rez-de-chaussée

Lundi au vendredi : 13h45 - 16h30

## Avocats

---

Le groupe de défense des victimes du Barreau de Rennes assure des prestations de conseil, d'assistance et de défense des victimes d'infractions pénales et/ou d'accidents (accidents de la circulation, accidents du travail, accidents avec tiers responsable...).

Les avocats, spécialisés dans ce domaine, interviennent à tous les stades de la procédure (de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation des victimes) et devant toutes les juridictions.

**Gratuit | Sur rendez-vous**

### PERMANENCE TELEPHONIQUE

06 27 47 81 47 ou 06 27 47 81 37

Tous les jours : 10h - 20h

Renseignements : 02 99 31 16 62

### 1 CITÉ JUDICIAIRE (1<sup>ER</sup> ÉTAGE)

7, rue Pierre Abélard  
02 99 31 16 62

### 61 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

2, rue Henri Le Guilloux  
Service de médecine légale et  
pénitentiaire  
Prise de rendez-vous : 02 99 28 24 28  
Mardi et Vendredi : 14h - 17h

### A l'attention des victimes de violences conjugales et/ ou intrafamiliales

---

Des avocats spécialisés accueillent des victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales afin d'initier éventuellement une procédure d'ordonnance de protection devant le Juge

aux affaires familiales.

La liste des cabinets assurant ces permanences est à disposition auprès du CIDFF 35, de France Victimes - SOS Victimes 35, des CDAS de Rennes, et de l'Asfad.

### PERMANENCES AU SEIN DES CABINETS D'AVOCATS

Prise de rendez-vous : contact téléphonique de chaque cabinet

## France victimes - SOS Victimes 35

---

Les juristes accueillent, informent et orientent les victimes d'infractions pénales sur leurs droits durant toute la procédure judiciaire de la commission de l'infraction au versement des dommages-intérêts. Ces consultations sont gratuites, confidentielles et accueillent tout public et vont de la simple information à un plus long suivi.

La psychologue propose quelques entretiens afin de soutenir la personne dans ses démarches et de verbaliser les émotions ressenties au moment puis après la commission de l'infraction.

**Gratuit | Sur rendez-vous | 1h**

### 49 FRANCE VICTIMES 35 SOS VICTIMES

9, boulevard de Sébastopol  
Prise de rendez-vous ou informations :  
02 99 35 06 07 ou  
[sos-victimes-35@wanadoo.fr](mailto:sos-victimes-35@wanadoo.fr)

## Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35)

---

Le CIDFF assure un accueil des femmes et des familles pour informer, accompagner et orienter les personnes. Les professionnels sont particulièrement formés à l'accueil des femmes victimes de violences.

**Gratuit | Sur rendez-vous**

### PERMANENCE JURIDIQUE PAR TÉLÉPHONE

02 99 30 80 89

#### 5 CIDFF 35

21, rue de la Quintaine  
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

#### 9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY

48, rue Jules Lallemand  
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

## Mouvement Français pour le Planning Familial 35 (MFPF)

---

Au sein du Planning Familial, toute personne peut être accueillie pour évoquer des situations de violences sexuelles et/ou sexistes qu'elle vit ou a vécues. L'écoute et l'accompagnement proposés peuvent se faire en dehors de toute procédure judiciaire ou dépôt de plainte.

L'équipe du Planning comprend des professionnelles médicales, conseillères conjugales et familiales et une psychologue. Deux groupes de parole pour les femmes victimes de violences sont également organisés.

**Gratuit ou tiers payant selon les situations | Avec ou sans rendez-vous**

#### 50 PLANNING FAMILIAL 35

11, boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny

Renseignements : 02 99 31 54 22

Du lundi au mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h30.

Le vendredi de 9h - 12h et 14h - 17h

Accueil médical sur rendez-vous.

Accueil par les conseillères sur rendez-vous le matin et sans rendez-vous l'après-midi.

## Asfad

---

L'Asfad assure une permanence téléphonique ainsi qu'un accueil de jour à l'attention des femmes confrontées aux violences conjugales et/ou intrafamiliales.

Des travailleurs sociaux proposent aide et accompagnement. L'Asfad met à disposition une procédure d'accompagnement en logement temporaire d'urgence (5 logements) dans l'attente d'un relogement de droit commun. Un soutien psychologique est aussi proposé.

L'accueil se fait sans rendez-vous et les enfants peuvent être présents.

Plus d'informations sur le site :  
<https://www.asfad.fr/prevention-des-violences-conjugales-et-intrafamiliales/service-prevention-violence>

### À l'attention des femmes victimes de violences

---

**Gratuit | Sans rendez-vous**

#### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 54 44 88  
24 heures/24, 7 jours/ 7

**52 ASFAD – ACCUEIL DE JOUR**  
Sans rendez-vous : lundi et jeudi de 10h à 16h  
Renseignements sur le lieu de la permanence ou autres renseignements : 02 99 54 44 88 ou [accueildejour@asfad.fr](mailto:accueildejour@asfad.fr)

## Enfance et Partage

---

Enfance et Partage est une association qui lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants, qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles. L'association délivre écoute, conseils et accompagnement juridique aux victimes et à leur famille et les oriente vers des professionnels juridiques et/ou psychologiques. Une aide au financement de suivi psychologique est proposée si la démarche s'inscrit dans un parcours judiciaire.

**Gratuit | Avec ou sans rendez-vous**

**4 UDAF 35**  
1 rue du Houx  
Prise de rendez-vous :  
02 30 03 95 90 ou par mail :  
[ille-et-vilaine@enfance-et-partage.org](mailto:ille-et-vilaine@enfance-et-partage.org)  
Semaine impaire : lundi et mercredi,  
14h - 17h  
Semaine paire: mardi et jeudi, 14h - 17h  
Accueil physique sur rendez-vous

## UDAF 35

---

Les victimes ou auteurs de harcèlement en milieu scolaire et leurs proches peuvent être reçus par un psychologue afin de recevoir une écoute et un accompagnement.

**Participation financière libre | Sur rendez-vous**

**4 UDAF 35 – SERVICE QUESTION DE PARENTS**  
1, rue du Houx  
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60 ou [stopharcelement@udaf35.unaf.fr](mailto:stopharcelement@udaf35.unaf.fr)

## Association Alexis Danan de Bretagne

---

L'association lutte contre toutes les violences faites aux mineurs et contre les violences intrafamiliales faites aux femmes. Des juristes, bénévoles et salariés accueillent et assurent un accompagnement personnalisé des victimes mineures et de leurs accompagnants (parents, travailleurs sociaux, etc.) dans le cadre d'une procédure judiciaire pénale et/ou civile (juge aux affaires familiales, juge des enfants).

**Gratuit | Sur rendez-vous |**  
**Durée : 1h30**

### **70** ASSOCIATION ALEXIS DANAN DE BRETAGNE

11 rue de Lorraine, 35000 Rennes  
Prise de rendez-vous : 07 71 26 36 72 ou  
[alexisdanan.bretagne@gmail.com](mailto:alexisdanan.bretagne@gmail.com)

## Amicale du Nid

---

L'équipe Rennaise de l'Amicale du Nid, constituée de travailleurs sociaux, accompagne les personnes en situation de prostitution, l'ayant été ou étant en risque, dans leurs demandes et leurs besoins. Elle propose des permanences téléphoniques ou physiques quotidiennes sur rdv dans un local sur Rennes. Un ou une professionnel.le est présent.e pour vous accueillir, vous écouter et vous accompagner, quelle que soit votre situation et en toute confidentialité.

**Gratuit | Avec ou sans rendez-vous**

### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

06 13 30 93 19  
Du lundi au vendredi : 9h - 17h  
Renseignements : 06 13 30 93 19 ou  
[bretagne@adn-asso.org](mailto:bretagne@adn-asso.org)

### **21** AMICALE DU NID - PERMANENCE PHYSIQUE

35 avenue d'Aristide Briand  
Sur rendez-vous

## Association Défense de la Famille et de l'Individu (ADFI)

---

L'ADFI est une équipe composée de bénévoles, qui a pour objectif de garder un lien avec les proches des victimes de dérives sectaires, en recevant les personnes concernées pour recueillir leurs témoignages, les conseiller et mettre en place un système de prévention concernant les dérives sectaires.

**Gratuit | Sur rendez-vous**

### **53** ADFI

7 place Torigné  
Prise de rendez-vous : 02 99 51 10 06

## ISKIS, centre LGBTI+ de Rennes

---

Iskis est un centre LGBTI, soit une association d'accueil et d'accompagnement des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes par leurs pairs. Elle participe à la lutte contre les discriminations par diverses actions dont des permanences ouvertes à toutes et tous, des espaces de discussion et d'informations. Elle intervient dans les champs de la famille, de la santé, du travail et propose une aide dans les démarches administratives, notamment l'accès à un titre de séjour ou à l'obtention du droit d'asile.

**Gratuit | Sans rendez-vous |**  
**Durée : 40 min**

### 54 ISKIS

6, rue Saint-Martin  
Mercredi : 19h - 22h  
Renseignements :  
[contact@iskis.org](mailto:contact@iskis.org) et [www.iskis.org](http://www.iskis.org)

## LES PETROLETTES

---

L'association Les Pétrolettes lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec et pour les travailleur.euses du sexe, en prenant comme base un accueil inconditionnel porté par un.e bénévole formé.e à l'accompagnement individuel et un.e intervenant.e communautaire. Elle accueille majoritairement

des travailleur.euses du sexe afin de les accompagner en matière de droit et de santé dans une démarche de réduction des risques (notamment avec des dons de matériel de réduction des risques), et de connaissance par tous.tes du droit commun, mais elle accueille également toute femme ou assignée femme, victime de violences qui souhaite un lieu d'écoute, une orientation vers des professionnel.les de santé ou une aide dans un dépôt de plainte. Des temps forts en non mixité réservés aux travailleur.euses du sexe sont également organisés.

Permanences réservées aux travailleur.euses du sexe et à toute personne se considérant comme femme et ayant besoin d'un accompagnement en droit et/ou en santé.

**Gratuit | Sans rendez-vous**

### 73 LE BOCAL FEMINISTE

2 allée de Finlande  
Mardi de 9h30 à 12h30  
Renseignements : 06 31 60 99 25 ou  
[maee@petrolettes.org](mailto:maee@petrolettes.org) ou  
[vale@petrolettes.org](mailto:vale@petrolettes.org)

### 54 ISKIS

6 rue Saint Martin  
Vendredi de 10h à 13h  
Renseignements : 06 31 60 99 25 ou  
[maee@petrolettes.org](mailto:maee@petrolettes.org) ou  
[vale@petrolettes.org](mailto:vale@petrolettes.org)

## Professionnels de santé des centres médico-psychologiques

---

Ces établissements de santé sont des lieux de consultations publiques et gratuites qui permettent de faciliter le premier pas vers un accompagnement en santé mentale parfois difficile à réaliser.

- 65** **CMP HENRI EY**  
1, place Maréchal Juin  
02.99.31.61.66
- 59** **CMP LA SAUVAIE**  
8, rue de la Sauvaie  
02 99 51 56 73
- 60** **CMP SAINT EXUPÉRY**  
5, square Saint Exupéry  
02 99 63 54 55
- 66** **CMP ADULTES**  
12, rue Franz Heller  
02 99 87 55 75
- 67** **CMP ZACHARIE ROUSSIN**  
1, rue Zacharie Roussin  
02 99 36 01 84
- 68** **CMP LOUIS D'OR**  
1 rue du Louis d'Or  
02 99 30 08 09
- 69** **CMP GASCOGNE**  
31 rue de Gascogne  
02 99 54 42 17

## Centre hospitalier universitaire de Rennes

---

- 61** **CHU DE RENNES**  
2, rue Henri Le Guilloux  
Service des Urgences  
Entrée : 16, boulevard de Bulgarie  
Téléphone : 02 99 28 43 21

## Votre médecin généraliste

---

## Arrêtons les violences

---

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

## Permanences aide aux victimes



1. Cité judiciaire	55	56. Bureau de police de Maurepas	53
4. UDAF 35	58	57. Bureau de police de Villejean	53
5. CIDFF 35	57	58. Bureau de police du Blossne	53
9. Centre social de Cleunay	57	59. CMP La Sauvay	61
21. Amicale du nid	59	61. CHU de Rennes	61
49. France victimes 35 - SOS victimes	56	65. CMP Henri Ey	61
50. Planning familial 35	57	66. CMP Adultes	61
51. Hôtel de Police	53, 54	67. CMP Zacharie Roussin	61
52. Asfad – Accueil de jour	58	68. CMP Louis D'Or	61
53. ADFI	59	69. CMP Gascogne	61
54. SKIS	60	70. Association Alexis Danan de Bretagne	59
55. Bureau de police du Centre	53	73. Le bocal féministe	60

## Aide aux victimes

### Numéros de téléphone d'alerte et d'aide

Les numéros d'urgence sont des services gratuits, disponibles 24h/24 et 7j/7, permettant aux victimes d'être secourues et aux témoins de signaler une agression efficacement et rapidement.

Pour que la demande soit traitée de la façon la plus efficace possible, il est nécessaire de fournir à votre correspondant les informations les plus précises possibles :

- Qui je suis : victime, témoin ?
- Où je suis : adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir ?
- Pourquoi j'appelle : motifs précis de l'appel ?

#### **SAMU**

15

#### **Police Secours**

17

#### **Pompiers**

18

#### **Numéro d'urgence européen**

112

**Les sourds, malentendants et personnes ayant des difficultés ou ne pouvant pas parler, victime ou témoin, peuvent envoyer un sms au**

114

**Usagers de la SNCF, victime ou témoin pour une demande de secours depuis un train en marche**

31 17

### Autres numéros et sites internet utiles

**Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35)**  
<https://www.cdad-ca-rennes.fr/>

#### **Enfance maltraitée**

119

#### **CFPE Enfants disparus**

116 000

#### **Écoute maltraitance personnes âgées handicapées**

02 99 02 21 22

#### **Plate-forme départementale violences conjugales**

02 99 54 44 88

#### **Violences femmes information**

39 19

#### **Viol femmes information**

0800 05 95 95

#### **Numéro européen d'aide aux victimes**

11 60 06

[victimes@france-victimes.fr](mailto:victimes@france-victimes.fr)

#### **Hébergement d'urgence**

115

#### **Arrêtons les violences**

[arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)

## Index des permanences

### Index des permanences

Amicale du Nid.....	p. 59	Foyer Saint-Benoit-Labre.....	p. 48
Asfad.....	p. 20, 24, 29, 58	France assos Santé Bretagne.....	p. 48
Association Aide Juridique d'Urgence (AJU).....	p. 8	France victimes 35 - SOS Victimes.....	p. 56
Association Alexis Danan de Bretagne.....	p. 59	Info Sociale en ligne (ISL).....	p. 8
Association Défense de la Famille et de l'Individu (ADFI).....	p. 16, 59	ISKIS, centre LGBTI+ de Rennes.....	p. 60
Association départementale pour l'information sur le logement (ADIL).....	p. 36	La Cimade.....	p. 21
Associations de défense des consommateurs.....	p. 34	La médiation familiale.....	p. 14
Avocats.....	p. 6, 56	Les Restos du Cœur.....	p. 47
Avocats - Groupe Défense Logement.....	p. 37	Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) - Commission Règlement des Litiges de Consommation d'Ille-et-Vilaine (CRLC 35).....	p. 34
Avocats spécialisés.....	p. 20	Maison des usagers du Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) - permanences avocats.....	p. 47
Avocats spécialisés pour mineurs.....	p. 28	Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP).....	p. 20, 30
Brigade numérique de la Gendarmerie nationale.....	p. 54	Mouvement Français pour le Planning Familial 35 (MFPF).....	p. 57
Bureau d'Aide aux Victimes - Cité judiciaire.....	p. 55	Notaires.....	p. 7, 12
Bureau d'aide aux victimes de la Police nationale.....	p. 54	Point Information Médiation Multi-Services (PIMMS).....	p. 36
Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35).....	p. 7, 57	Psychologue en commissariat.....	p. 54
Centre hospitalier universitaire de Rennes.....	p. 61	Rennes Métropole.....	p. 22
Cité et médiation.....	p. 41	Restaurant social Leperdit.....	p. 47
Conciliateurs de justice.....	p. 40	Service Accueil Unique du Justiciable (SAUJ).....	p. 6
Crésus Bretagne.....	p. 37	UDAF 35.....	p. 37, 58
D-Code - Point d'accès au droit des jeunes.....	p. 28	UFC - Que Choisir de Rennes et sa région.....	p. 35
Défenseur des droits.....	p. 22, 28, 40	Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine (UDAF 35).....	p. 37
Dispositif de soutien au tuteurs familiaux 35.....	p. 15, 48		
Écrire au procureur de la République.....	p. 55		
Enfance et Partage.....	p. 58		

# Notes



A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

# Notes



A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

**Édition** : Service Prévention de la délinquance, Médiations

**Création graphique** : Direction de la Communication de Rennes, Ville et Métropole

Imprimé sur les presses du service Imprimerie Rennes Métropole sur papier Cyclus Print.

